

## Voyage du Comité des Forêts en Lorraine – 26 au 29 mai 2015

---

L'écrivain et sinologue Simon Leys, parlant des civilisations et en particulier de la civilisation chinoise que le Comité des Forêts découvrirait peut-être un jour, nous explique que « L'expérience humaine est une, mais ses modalités diverses sont d'autant plus stimulantes, riches et fécondes qu'elles sont radicalement autres »<sup>1</sup>. Il illustre cette réflexion par l'image d'une montagne, qui ne se révèle vraiment à nous que lorsqu'on l'a gravie par des itinéraires multiples, sur ses différents versants.

Ce qui est dit là sur l'expérience humaine me paraît transposable à l'expérience forestière, et c'est un nouvel itinéraire d'accès à cette expérience que nous a offert le Comité des Forêts dans ce voyage en Lorraine, « stimulant, riche et fécond » : que les organisateurs en soient ici remerciés.

C'était pour moi le onzième voyage partagé avec vous, et j'avais à cette occasion relu mes notes des dix premiers, pour en retrouver les points marquants. Quelques thèmes dominants regroupent la plupart des questions abordées :

- l'importance de l'écoulement du temps sur la vie de la forêt, qu'il s'agisse des évolutions longues depuis la dernière glaciation, de l'histoire plus courte de chaque massif au cours des derniers siècles, ou des perspectives liées notamment au changement climatique pour le prochain siècle ;
- les marges de manœuvre du forestier dans la gestion de sa forêt, qu'il s'agisse des modes de traitement, des pratiques de sylviculture, de la commercialisation des bois
- les évolutions externes et la façon dont le forestier s'y adapte, qu'il s'agisse d'économie (et particulièrement de valorisation des bois) ou plus généralement de la demande sociale, et en particulier des questions environnementales : celles-ci ont toujours occupé une assez large place dans nos débats.

Pour ce voyage lorrain, les sujets abordés cette semaine relèvent des mêmes domaines. Je les évoquerai ici sous trois thèmes principaux : la valorisation des bois, les pratiques de sylviculture et « l'affectio societatis », au double sens de l'attachement mutuel des copropriétaires d'une forêt entre eux, et de l'attachement réciproque des forestiers et de la société dans laquelle ils vivent.

### ***La valorisation des bois***

Elle a d'abord été illustrée par la visite de l'ENSTIB à Epinal. Alors que les acteurs de la filière forêt-bois se voient parfois reprocher, pas toujours sans raison, de se complaire dans l'isolement face à un monde extérieur qui ne mettrait pas assez de bonne volonté à s'adapter à leurs souhaits, nous avons vu à Epinal tout le contraire : une Ecole qui n'hésite pas à se confronter à la concurrence féroce de l'enseignement supérieur, et à sortir des schémas traditionnels de la transformation du bois pour répondre aux demandes actuelles de produits nouveaux. On ne peut que souhaiter que l'offre de conseil et de transfert de technologie qu'elle propose aux entreprises de la filière suscite plus d'envie qu'actuellement.

Mais c'est sur la comparaison entre la scierie du Rudlin et la scierie Matthieu, toutes deux visitées, et la référence à la scierie Siat évoquée dans nos échanges, que je voudrais revenir à propos de valorisation. Nous avons vu ici, pour le secteur des sciages résineux, avec la scierie du Rudlin et la scierie Siat, les deux extrêmes des options technico-commerciales possibles en sciage : d'une part

---

<sup>1</sup> Simon Leys, « Le bonheur des petits poissons – lettres des antipodes », J.C. Lattès 2008 et « le livre de poche » 2014.

l'artisanat très spécialisé, sur mesure, où le succès ne peut venir que d'une valorisation élevée, reconnue et payée par le client, et d'autre part la production de très grande scierie, sur un marché mondialisé, où la marge vient de la standardisation et des économies d'échelle pour faire face à la concurrence. La scierie Matthieu, à mi-chemin entre ces deux extrêmes, n'a sans doute pas fait le choix le plus simple en associant la recherche de réponses adaptées à la demande de chaque client et à l'hétérogénéité des approvisionnements, et l'industrialisation maximale de ses procédés de fabrication. Les forestiers que nous sommes ne peuvent que se féliciter de l'existence de telles scieries, qui permettent de transformer des volumes incomparablement plus importants que la scierie du Rudlin, dans des qualités et dimensions plus variées que la scierie Siat. Il faut aussi préciser que le raisonnement développé pour les résineux ne se transpose pas à l'identique pour les feuillus : les valorisations de gros bois sur des marchés spécialisés y sont plus abondantes et mieux reconnues par des prix élevés que pour les résineux, et la courbe des prix moyens en fonction du diamètre y est donc croissante jusqu'à des diamètres beaucoup plus élevés : le développement de scieries de gros bois feuillus y apparaît donc comme stratégiquement intéressant pour limiter l'exportation de grumes feuillues. Cette orientation apparaît en tout cas bien plus judicieuse que le remplacement des peuplements feuillus par des peuplements résineux, qu'on entend parfois préconiser, au motif que notre forêt serait inadaptée à la demande industrielle : le constat des prix offerts pour les beaux feuillus par les transformateurs des pays voisins, et pas seulement par les chinois, suffit à faire penser que nous avons en réalité avec nos forêts feuillues un avantage concurrentiel insuffisamment valorisé sur place, et non un handicap concurrentiel.

### ***La sylviculture***

Cette entrée dans le raisonnement par la valorisation des gros bois me permet de remonter à la question de sylviculture que nous avons abordée, en termes presque semblables malgré la différence d'objet et de contexte, pour le chêne dans le groupement forestier de Métendal et pour le sapin dans celui de Combe Valtin : comment fixer l'âge ou le diamètre de récolte des plus gros arbres, pour assurer à la fois une recette optimale et un bon équilibre écologique de la forêt ? Comme nous l'avons déjà évoqué au Royaume-Uni l'an dernier à propos de l'âge optimal de récolte des douglas en plantation, cette question ne peut trouver de réponse solide qu'après avoir choisi un mode de traitement, en fonction des conditions de milieu et des objectifs de la gestion. Une fois encore, tirer le fil d'une pelote en posant une question conduit de proche en proche à remonter à d'autres questions plus essentielles. Et ici, la même question de la récolte des très gros bois à Métendal et Combe Valtin conduit à des analyses évidemment très différentes, dans les deux cas.

Dans les feuillus de plaine de Métendal, la facilité de régénération du peuplement que nous avons visité, et l'absence étonnante de dégâts de gibier (un rêve pour le forestier du Nord-Est, habitué à d'autres situations : faut-il l'attribuer à un braconnage aussi discret qu'efficace ?) sont des éléments de base de l'analyse. Elles conduisent, dans la hiérarchie des priorités fixées à la gestion, à faire passer le bon équilibre entre gros bois, bois moyens et petits bois et la dynamique de concurrence des essences, chêne, hêtre, et feuillus divers, avant l'obtention de la régénération : celle-ci n'est pas ici une contrainte réelle. Le traitement irrégulier, dans lequel on ne se fixe pas d'objectif de surface à régénérer mais des objectifs, ou plutôt des garde-fous, en matière de structure des peuplements apparaît donc ici bien adapté. Il suppose cependant, comme cela aurait été le cas aussi avec un traitement régulier, que le chêne soit favorisé au détriment du hêtre, dont la dynamique naturelle est plus forte à l'ombre, en éclairant les trouées de régénération et les fourrés, à l'occasion de la récolte des gros bois, et en privilégiant les tiges de chêne dans les dégagements et dépressages, s'ils apparaissent nécessaires. La conduite des martelages peut se faire en recherchant la production de bois de gros diamètre, sans restriction autre que l'état sanitaire et la qualité visuelle des arbres.

Dans la sapinière vosgienne d'altitude de Combe Valtin, l'analyse des conditions naturelles conduit à constater aussi une bonne capacité de régénération naturelle du sapin, malgré la présence, plus familière au forestier, de dégâts d'abrouissement assez importants. Mais contrairement à Metendal le choix d'un diamètre optimal de récolte est contraint d'une part par les risques de chablis, et d'autre part par le moindre intérêt économique de produire de très gros bois résineux. Aucun des modes de traitement, régulier ou irrégulier, ne s'imposait a priori ici, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients. Le choix du traitement irrégulier ayant été fait, le développement de méthodes de suivi qui nous a été présenté sur place était particulièrement pertinent, comme l'accent mis par les gestionnaires sur l'importance de ce suivi ; quelle que soit la méthode retenue, inventaires par placettes permanentes, par échantillonnage ou inventaire typologique, ces garde-fous sont encore plus nécessaires ici que dans le peuplement plus malléable de Métendal pour éviter les risques de dérapage : il faut éviter notamment la surcapitalisation rendant la forêt plus fragile face au risque de chablis et au changement climatique, ou le déficit de perches, indolore à court terme mais générant des déséquilibres importants à long terme dans la structure des peuplements.

La question du risque de chablis et celle des risques climatiques ainsi abordées me conduisent à rapprocher ces interrogations de l'évolution générale de la réflexion sur les enjeux environnementaux, dans tous les domaines, depuis une trentaine d'années : alors que les raisonnements économiques utilitaristes étaient fondés sur des analyses coût-bénéfice simples jusqu'aux grandes catastrophes environnementales de Bhopal et de Tchernobyl, ces catastrophes et la prise en compte progressive des « changements globaux » sur le climat et la biodiversité ont conduit peu à peu à élargir l'objectif de minimisation des risques, à côté celui de maximisation des bénéfices, présent dans les raisonnements utilitaristes depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, et de minimisation des externalités négatives, introduit vers le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Pour le forestier, habitué lui aussi à l'analyse utilitariste pour maximiser ses revenus dans la définition de modèles de sylviculture, ce raisonnement ne peut pas se limiter à l'approche historique de l'assurance : si celle-ci peut garantir à court ou à moyen terme la stabilité des revenus du propriétaire, elle ne répond pas aux questions plus fondamentales posées par l'évolution globale de l'approche des risques pour la société, tels que les a par exemple analysés le sociologue allemand Ulrich Beck<sup>2</sup>. L'une des bases du raisonnement assurantiel est en effet la possibilité d'établir des statistiques de risques à couvrir, et c'est précisément cette base qui est remise en cause par les changements globaux, y compris leurs incertitudes sur les échelles de temps et d'espace pertinentes, leur donnant souvent un caractère non probabiliste : le raisonnement par « précaution » est alors le seul disponible, et le rejeter, comme le font certains, au motif qu'il s'opposerait au progrès n'est que le refus de regarder une réalité nouvelle qui s'impose à nous.

### **« *L'affectio societatis* »**

Cet élargissement du regard à des questions auxquelles la société est de plus en plus sensible m'a rappelé que Matthieu de Lesseux, lors de la visite du Gazon du Faing et de la scierie du Rudlin, nous a rappelé que « le propriétaire forestier marche à l'affect » : pour mieux en comprendre le sens, cette affirmation me conduit à aborder la question de « l'affectio societatis », que je vous ai annoncée.

Nous l'avons d'abord évoquée sous la forme, familière aux juristes, de l'adhésion des associés dans une structure juridique, quelle qu'elle soit, à l'existence et aux objectifs de cette société. La démonstration expérimentale que nous en avons eue dans la structure juridique qu'est le groupement forestier Gény était impressionnante : tous ceux d'entre nous qui sont impliqués dans la gestion quotidienne d'un groupement forestier familial imaginent ce que peut représenter, en

---

<sup>2</sup> Cf. « La Société du risque », Ulrich Beck, Champs Flammarion 2008 pour une traduction française récente.

investissement personnel, et en capacité de persuasion et de diplomatie, un tel groupement de plus de 60 porteurs de parts, avec les changements auxquels il a dû faire face. Les questions posées sur l'implication des porteurs de part, et sur la pérennité de la structure au regard des cessions ou ventes de part restent évidemment posées, mais on ne peut que saluer la performance réalisée jusqu'ici par les responsables du groupement. La question posée ici, à propos de la pérennité d'une telle entreprise, est de déterminer le bon niveau de regroupement et les pratiques de transmission de responsabilité garantissant que les associés resteront assez attachés à leur investissement pour que ce dernier soit personnel, et pas seulement financier. Cette question n'a évidemment pas de réponse absolue et générale, hors contexte.

Mais « l'affect » cité par Matthieu de Lesseux renvoie aussi, pour nous, à la relation entre les forestiers et la société, au sens général et non juridique de ce mot. J'évoquerai ici trois situations examinées cette semaine.

A l'occasion de l'aménagement de la forêt domaniale de Bezange, le gestionnaire a évoqué les discussions entre les services locaux et la direction de l'ONF sur la méthode retenue, et la charge d'aménagement qu'avait représentée la réfection de tous les aménagements après tempêtes au début des années 2000. Je voudrais souligner, faisant appel à des souvenirs personnels, que cette charge provenait d'une demande explicite faite à l'ONF par sa tutelle, représentant ici « la société », et visant à redéfinir rapidement les conditions techniques et économiques optimales de retour à une gestion « normale », après les tempêtes de 1999 : ce point avait fait l'objet de discussions précises lors de l'élaboration du contrat d'objectif établi entre l'Office et sa tutelle en 2001, et l'Office répondait là à une « demande sociale » particulière autant qu'à un besoin technique, au demeurant très réel.

La discussion que nous avons eue à propos du captage d'eau de Cirey-sur-Vesouze portait sur la question, désormais classique, des « paiements pour services environnementaux ». Elle doit conduire à rappeler ici que la négociation sur un paiement apporté au propriétaire en échange d'un tel service ne peut reposer que sur des prestations spécifiques apportées, au-delà des obligations réglementaires qui ne peuvent évidemment donner lieu à rémunération, pas plus qu'une servitude : l'utilité publique d'un captage peut conduire à inclure dans le prix d'expropriation, le cas échéant, la prise en compte de la qualité et de la rareté du captage, mais elle ne peut conduire ni à rémunérer ce que le propriétaire est de toute façon tenu de faire, ni à une rente versée au titre d'une servitude, dans le périmètre rapproché du captage.

Mais c'est la réserve naturelle de Gazon du Faing qui a suscité les débats les plus intéressants, à propos de la production simultanée sur le même territoire de biens publics et de biens marchands.

Je rappellerai d'abord que la double caractéristique des biens publics est le libre accès, et la non-exclusivité : aucun bénéficiaire potentiel d'un bien public n'est exclu a priori (hors spécifications techniques imposées à tous) et les premiers bénéficiaires d'un bien n'empêchent pas les suivants d'y accéder. Le débat que nous avons eu à propos des panneaux d'accès à la réserve était assez révélateur de la réticence assez générale à remplir ces conditions de libre accès et de non exclusion, alors même que les propriétaires étaient ici les premiers convaincus du grand intérêt patrimonial, et aussi du faible enjeu productif, du territoire classé en réserve : on n'était pas là dans un classique conflit d'objectifs, tels qu'on peut en rencontrer par exemple dans certains sites Natura 2000 où la demande sociale formalisée dans les objectifs de conservation des habitats et espèces identifiés peut conduire à limiter la latitude de choix du propriétaire, dans ses analyses économiques. Il s'agissait bien de deux visions différentes de ce qu'est le « bien commun », conçu soit comme un absolu écologique un peu désincarné, défini et préservé indépendamment de ce que la société peut en

attendre localement, soit au contraire comme une notion qui n'a de sens que par intégration dans la société humaine : il n'y a pas là de critique à l'égard de qui que ce soit, mais le simple constat de visions différentes possibles. Et j'admets volontiers que lorsque le libre accès et la non-exclusivité concernent aussi largement les motards, comme nous avons pu le constater sur place, l'idée de restrictions d'accès n'est pas aberrante ... Est aussi justifiée l'idée de restreindre la circulation des amateurs de raquette à neige, dans un territoire où la préservation du grand tétras suppose d'assurer sa tranquillité en période hivernale : il s'agit donc, comme souvent, de bien définir les objectifs (qui peuvent conduire à des restrictions générales), puis de trouver des règles acceptables par tous.

\*

\*        \*

J'élargirai là aussi cette réflexion en rapprochant notre regard sur les questions écologiques, tel qu'il s'est exprimé cette semaine, des débats généraux sur l'éthique de la nature engagés depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces débats opposent souvent, par souci de simplification, l'approche « anthropocentrique » et l'approche « biocentrique ». Dans la première l'homme, suivant Descartes, se voit en « maître et possesseur de la nature », alors que dans la seconde, parfois taxée d'écologie profonde, il n'est qu'une espèce parmi d'autres. Un troisième courant dit « écocentrique » est apparu, faisant de l'homme un acteur responsable, dans une communauté biotique en perpétuelle évolution et à laquelle il appartient. Dépassant l'utilitarisme réducteur de l'anthropocentrisme comme l'aspect anti-humaniste du biocentrisme, cette voie intégratrice est magnifiquement décrite dans un petit ouvrage écrit par Aldo Leopold, forestier américain de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, professeur à l'université de Madison, et considéré à la fois comme l'un des précurseurs de l'écologie scientifique forestière, et l'un des pères fondateurs de l'éthique environnementale. En vous conseillant vivement de lire ce livre, « L'almanach d'un comté des sables »<sup>3</sup>, traduit en français et préfacé par Jean-Marie Le Clézio, je ne vous citerai pour conclure mon propos que sa suggestion de « penser comme une montagne », voulant par là nous inciter à une vision à la fois sereine, complexe, et intégratrice.

Pouvons-nous essayer de « penser comme une forêt » ?

Merci

Michel Badré

---

<sup>3</sup> Aldo Leopold, « L'almanach d'un comté des sables », Garnier Flammarion Paris 2000, pour la traduction française.